



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PPCMOI – 135-137, rue Saint-Jacques

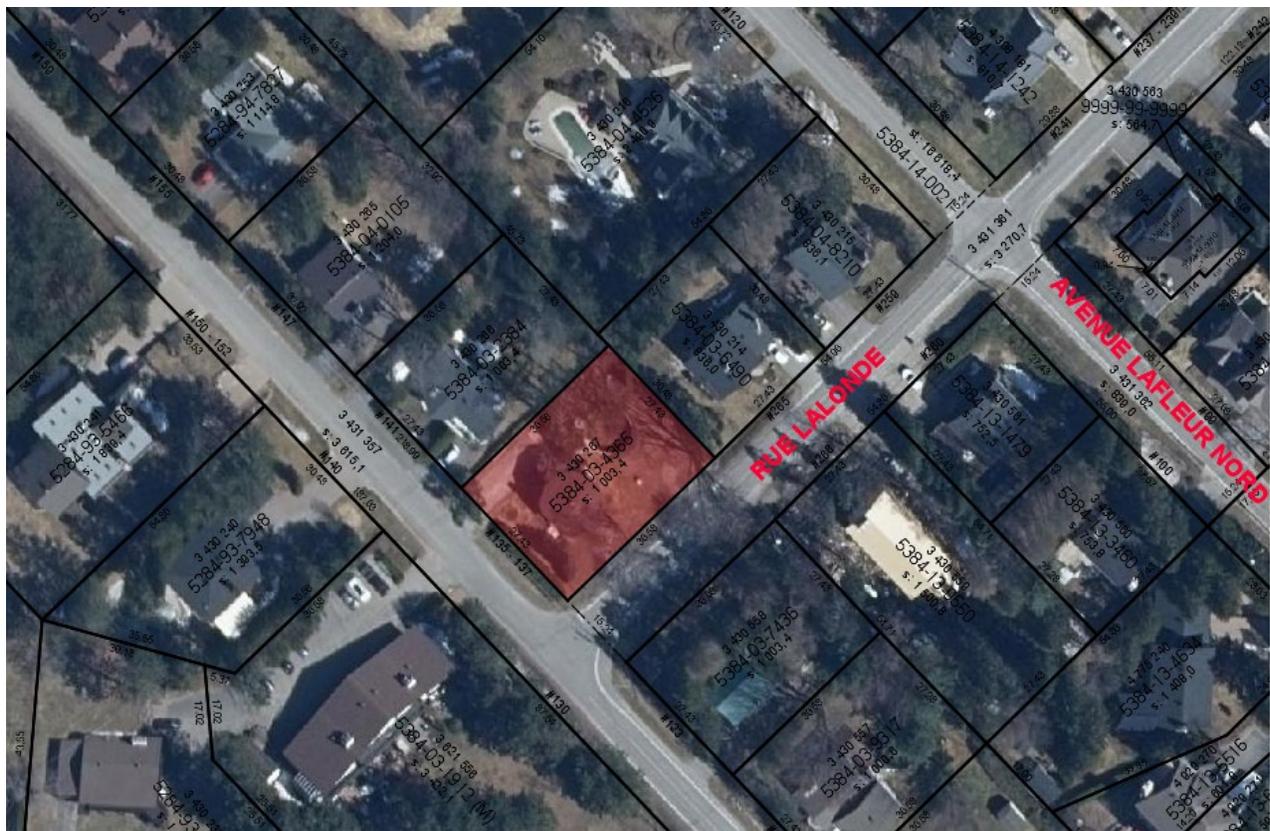
**Aux personnes et organismes intéressés.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ** que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au **135-137, avenue Saint-Jacques**.

Cette demande vise à autoriser :

- la modification de l'immeuble pour permettre la catégorie d'usages « Habitation trifamiliale et quadrifamiliale » (H3) avec un maximum de 3 logements;
- deux aires de stationnement aménagées de manière à ce qu'un véhicule ne puisse pas accéder à chaque case de stationnement sans qu'il soit nécessaire de déplacer un autre véhicule alors que l'article 151 prescrit qu'une aire de stationnement doit être aménagée de manière à ce qu'un véhicule puisse accéder à chaque case de stationnement sans qu'il soit nécessaire de déplacer un autre véhicule;
- deux aires de stationnement aménagées de manière à ce que les manœuvres ne peut pas s'effectuer à l'intérieur de l'aire de stationnement alors que l'article 151 prescrit qu'une aire de stationnement doit être aménagée de manière à ce que tout véhicule puisse y entrer et en sortir en marche avant et que toutes les manœuvres s'effectuent à l'intérieur de l'aire de stationnement;
- un taux d'implantation de 0,275 alors que la grille des usages et des normes de la zone H 029 prescrit un taux d'implantation maximal de 0,25.

L'immeuble visé est identifié au plan suivant et situé dans la zone H 209 :





**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PPCMOI – 135-137, rue Saint-Jacques**

Le PPCMOI **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ce projet, le **7 août 2024 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 22 juillet 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA